



## PRE-INSCRIPTION — Crèche municipale de Guillestre

La préinscription d'un futur enfant sur la liste d'attente de la crèche municipale de Guillestre se fait au secrétariat de la crèche municipale, dès la fin du troisième mois de grossesse, sous justificatif spécifiant la date présumée de grossesse ou d'accouchement.

La date de cette préinscription et les coordonnées des parents sont enregistrées dans le suivi des pré-inscriptions.

Tous les enfants du canton de Guillestre peuvent être inscrits dès lors que les communes concernées ont signé la convention d'accueil avec la commune de Guillestre.

**La confirmation de l'inscription se fait à la naissance de l'enfant. Les parents s'engagent à communiquer le prénom et la date de naissance de l'enfant au plus tôt et dans un délai maximal de deux mois. Passé ce délai, l'inscription sera annulée.**

### COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Une commission d'attribution des places en crèche composée de la direction de la crèche, des élus municipaux et de personnes ressources se réunit durant le premier trimestre de chaque année pour l'attribution des places libres. L'attribution des places en crèche se fait selon 3 critères :

- Lieu de résidence : Guillestre (30 points) / communes partenaires (10 points) / autres communes (0 points) ;
- Présence d'un frère ou d'une sœur à la crèche, avec l'objectif de permettre aux fratries d'être accueillies ensemble au sein de l'EAJE (10 points) ;
- Grossesse gémellaires (10 points) ;

Les trois critères ci-dessus permettent d'établir un ordre de priorité dans l'accueil des enfants selon les places disponibles dans chaque section à la rentrée du mois de septembre, avec pour objectif que le taux d'occupation des places soit optimale. A points de priorité équivalent c'est l'ordre d'inscription qui sera pris en compte.

Les enfants devront intégrer la crèche au plus tard la première semaine des vacances de la Toussaint et être âgés de 10 semaines à cette date. En inscrivant votre enfant sur la liste d'attente vous acceptez cette date maximale d'entrée à la crèche.

**Dès l'accord de l'admission de l'enfant par la structure, les parents s'engagent à respecter et à justifier le calendrier vaccinal obligatoire pour leur enfant.**

### **PLANNING**

Les entrées et les plannings de réservation de la crèche se font de septembre à aout de chaque année. La crèche prend contact avec les parents à la suite de la commission d'attribution pour organiser l'accueil des enfants dont l'inscription est confirmée à la rentrée de septembre. **Sans réponse des familles, dans les 2 jours ouvrables qui suivent le premier contact, la place est proposée aux familles suivantes. Si les parents refusent la place proposée, leur inscription est annulée.**

Les familles pour lesquelles une place n'aurait pas pu être attribuée seront informées au plus tôt par courrier.

## TARIF

Le tarif horaire est imposé par la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes. Il est fonction des revenus et de la composition de la famille. Une cotisation pour frais de gestion de 10 € est appliquée à chaque début de trimestre par la crèche municipale en sus.

## FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION À RETOURNER DÛMENT REMPLIE

Je soussigné.es Mr, Mme \_\_\_\_\_, domicilié au

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

parent de l'enfant (prénom-nom de l'enfant si possible) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_

à naître

grossesse gémellaire

attestons avoir pris connaissance du règlement 2026 de la crèche municipale spécifiant les conditions d'inscription sur liste d'attente et les admissions à la crèche.

**- Pièce justificative à fournir pour la pré-inscription : Justificatif de domicile (facture EDF, avis d'impôts...)**

Je m'engage à signaler tout changement de d'adresse, car celui-ci peut avoir un impact sur l'ordre de la liste d'attente, et un nouveau justificatif de domicile à jour sera demandé lors de la validation de l'inscription.

Mail :

Tel :

Fait à Guillestre, le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (loi informatique et liberté). Pour l'exercer, envoyer un mail à [creche@villedeguillestre.fr](mailto:creche@villedeguillestre.fr)

CRECHE MUNICIPALE MAXI-MOMES

Route du Queyras - 05600 GUILLESTRE

04.92.53.97.01 / [directioncreche@villedeguillestre.fr](mailto:directioncreche@villedeguillestre.fr) / [creche@villedeguillestre.fr](mailto:creche@villedeguillestre.fr)